

Lettre d'information

Le réchauffement climatique c'est aussi ... 4 Quel palmarès! Création de FNE Hauts-de-France Contribution à l'enquête publique du projet de parc éolien de Dieppe-Le Tréport : le regard associatif de FNE Hauts-de-France 7 Bénévolat valorisé et Picardie Nature Créer un club CPN (Copains de la nature) 10 Un gite pour chauves-souris nouvellement aménagé! 11 Pourquoi tant de haine? 12



Inauguration d'une mare pédagogique créée avec le soutien de l'Agence de l'Eau Artois Picardie et la mobilisation des parents d'élèves à WARLOY-BAILLON dans la Somme































Janvier 2019

PICARDIE NATURE

Editorial

Pas de transition écologique sans justice sociale!



Le gouvernement a annoncé un moratoire sur la taxe sur les carburants : la décision peut paraître compréhensible et pourtant c'est une erreur profonde. Le gouvernement n'a pas mis en place une politique redistributive lisible de la fiscalité carbone, et c'est donc aujourd'hui les objectifs environnementaux qui régressent, comme au moment de la décision sur l'éco-redevance poids lourds face aux violences des bonnets rouges. Les gouvernements successifs n'ont ni boussole, ni ambition, ni continuité en matière de politiques de transition, et ce faisant ils aggravent concrètement les risques pour les décennies à venir car la transition écologique est indispensable pour le long terme. La transition écologique n'est pas une option c'est une nécessité.

Face aux enjeux climatiques et Environ-nementaux, la tentation de sacrifier les enjeux de long terme pour des besoins de court terme consiste à la fois à se tromper de réponse et à tromper nos concitoyens. France Nature Environnement affirme que le gouvernement a toutes les cartes en main pour apporter des réponses aux nécessités du présent, en conciliant les enjeux de justice sociale et de transition écologique pour lutter contre le changement climatique et la pollution de l'air. La transition écologique implique des changements dans les modes de production, de consommation, de déplacement. Elle nécessite une refondation des politiques publiques et une évolution profonde des comportements individuels. Ces changements doivent être accompagnés et se faire avec les citoyens et les collectivités.

Il est lourd de sens de freiner une fiscalité écologique encore balbutiante en pleine COP24, réunion dont notre président et notre premier ministre sont absents... Baisser le prix du carbone revient à réduire l'effet incitatif et de réorientation des entreprises comme des consommateurs vers des produits ou services à faible contenu carbone. Autrement dit, vers des produits ou services moins émetteurs de gaz

à effet de serre.

Alors que les conséquences lourdes des dérèglements climatiques sont déjà là, et que les populations les plus vulnérables en sont les premières victimes, partout sur la planète, reculer aujourd'hui sur la fiscalité carbone revient à aggraver directement notre avenir et celui de nos enfants et petits-enfants.

Mais la fiscalité écologique ne pourra être comprise et mise en œuvre que si les efforts sont partagés, que si elle répond aux enjeux de justice sociale, via la redistribution de ses recettes dans des actions de transition concrètes et des mesures d'accompagnement pour celles et ceux qui en ont besoin. Tout en maintenant la trajectoire sur les taxes, le gouvernement peut prendre des décisions qui conjuguent à la fois la lutte contre le changement climatique et la pollution de l'air avec des objectifs sociaux légitimes :

- prendre en compte l'ensemble des coûts des différents modes de transport (émissions de gaz à effet de serre et polluants atmosphériques, bruit, congestion, accidents, dégradation des infrastructures) dans les choix politiques en matière de mobilité afin que la société ne subisse des coûts humains et financiers qui auraient pu être évités;
- appliquer avec équité le principe pollueur-payeur par tous, en supprimant les cadeaux fiscaux accordés aux modes de transport les plus pollueurs (exonérations sur le gazole professionnel pour les camions, absence de taxe sur le kérosène des avions en Europe) pour des incitations plus vertueuses;
- développer une mobilité plus soutenable dans les territoires grâce à la multimodalité (possibilité de choisir entre plusieurs modes de transport) et l'intermodalité (combiner différents modes pour réaliser un trajet). Ceci nécessite que les Régions et collectivités disposent de suffisamment de moyens pour déployer les modes actifs, une offre fiable de transports collectifs (maintien des « petites lignes »





de TER, cars, bus) et les solutions de mobilités collaboratives (covoiturage, transport à la demande...);

- accompagner les ménages les plus fragiles et dépendants à la voiture dans leur transition vers une mobilité plus écologique : prime de conversion pour des véhicules moins polluants sous conditions de ressources, prime mobilité élargie aux abonnements aux transports en commun, vélo, mobilités partagées...
- généraliser les plans de mobilité des entreprises sur les bassins d'emploi (zones d'activité, zone industrielle...);
- encadrer les loyers dans les zones tendues et accentuer la mise à disposition de logements à loyers bas ou modérés ;
- rénover au niveau « Bâtiment Basse Consommation » un million de logements chaque année pour améliorer leur isolation thermique ;
- créer des dispositifs d'accompagnement pour chaque citoyen dans la transition écologique afin qu'ils trouvent les réponses à leurs besoins et les financements adéquats ;
- accélérer la transition dans les territoires, dans la production d'énergies renouvelables locales, dans les transports, dans l'habitat, dans l'agriculture;
- développer des contrats de transition écologique pour l'emploi, basés sur les ressources des territoires, qui donnent des perspectives d'avenir aux travailleurs concernés par la conversion écologique de l'économie.

Les recettes issues des taxes écologiques doivent être affectées à ces politiques publiques, ainsi qu'à l'accompagnement financier des populations plus modestes et les plus dépendantes des énergies fossiles, notamment dans les zones périurbaines ou rurales, sans solution de mobilité alternatives. Elles doivent aussi soutenir l'évolution des entreprises et leur adaptation à des objectifs sobres en carbone.

Par ailleurs, il est nécessaire par souci d'équité et d'efficacité que tous les secteurs émetteurs soient concernés par la fiscalité carbone, car aujourd'hui certains secteurs pourtant très polluants sont exemptés. C'est notamment le cas pour le transport de marchandises sur route et sur mer, et le transport aérien. Il y a là quelque chose d'incompréhensible et de profondément injuste, auquel l'Etat doit remédier, car aujourd'hui la fiscalité carbone des ménages est 3 à 6 fois plus taxée que celle des grands pollueurs, incluant les grandes entreprises. Avec ses politiques injustes et sa faible mobilisation pour une transition partagée, le gouvernement provoque le rejet des objectifs de transition, pourtant indispensables. France Nature Environnement demande réorienter les politiques publiques vers une transition juste, qui protège à long terme les populations affectées par les impacts du changement climatique et ne laisse personne de côté.

Au-delà des réponses immédiates, France Nature Environnement est disponible avec d'autres organisations du champ de la solidarité ou syndicale, ainsi que les associations de collectivités, s'impliquer dans une consultation approfondie, incluant toutes les parties prenantes, destinée à élaborer les conditions concrètes de mise en œuvre des obiectifs de transition dans les territoires. Ce gouvernement a outrepassé sa légitimité et négligé le dialogue avec les corps intermédiaires et les collectivités. C'est pourquoi notre disponibilité sera conditionnée à un véritable engagement du gouvernement à changer de méthode, à co-construire les solutions, à proposer un débouché concret pour les mesures définies et à inclure des objectifs de justice sociale dans la définition des solutions.









Le réchauffement c'est aussi ... et ... mais également ...

Par Jacques Mortier, Maître de conférence en retraite

NDLR : ce texte a été écrit **en mars 2017**, le dernier rapport du GIEC nous indique que la situation ne s'améliore pas

Les experts climatologues nous annoncent avec les modifications climatiques des températures plus chaudes en été comme en hiver (avec 2 degrés en plus Paris aurait le climat de Bordeaux!), des vagues de chaleur plus longues, plus de sécheresses, une hausse des précipitations, une intensité et un nombre des tempêtes plus élevés, une baisse de la biodiversité (marine et terrestre), une montée vers le nord des parasites des plantes et des hommes et de leurs vecteurs.

Ils insistent en particulier sur l'élévation du **niveau des océans** due à la dilatation de l'eau (la montée des niveaux au cours du dernier siècle est liée à ce phénomène; l'augmentation de la température de 0.6° des mille premiers mètres des océans a mené à une élévation de plus de 15 cm) et à la fonte des glaces installées sur des continents (si les 2 à 3 km d'épaisseur de la glace installée sur le Groenland et en antarctique fondaient le niveau des océans s'élèverait de 70 mètres), en revanche la disparition de la banquise et des icebergs ne ferait pas varier les niveaux.

A la fonte des glaces sont liés aussi les phénomènes de **glacio-isostasie.**

Les alourdissements et allègements des calottes glaciaires, selon leur poids, enfoncent plus ou moins les continents dans le manteau supérieur de la Terre (une épaisseur de glace de 3 km c'est une pression de 3000 tonnes au m2). Ce type de phénomène, heureusement, se fait sur des durées géologiques. Ainsi les réajustements entamés lors de la dernière déglaciation, il y a environ 15 000 ans, continuent actuellement. (La Scandinavie se soulève encore avec une vitesse pouvant atteindre 9 mm/an, le Finistère bouge encore par rapport à la Bretagne centrale et se soulève d'environ 0,7 mm/an). Ces mouvements pourraient s'interrompre et peut être s'inverser.

La position des deux pôles géographiques de la planète qui localisent les extrémités de son axe de rotation, oscille légèrement et régulièrement au cours de l'année; ce mouvement se fait en fonction de la répartition des masses neigeuses, de glace et de liquides sur la surface du globe. Des études scientifiques montrent que depuis 2005 l'augmentation de la fonte des glaces du Groenland aurait modifié la migration du pôle nord géographique qui se dirige vers le Groenland et non plus vers le nord du Labrador (Canada), et accéléré son déplacement (27 cm par an au lieu de 5).

Si les vents jouent un rôle primordial sur les courants marins de surface, pour les courants profonds il s'agit de circulation thermo haline. La baisse de la salinité (dilution dans l'eau des glaciers) et la variation de la densité des eaux liée à leur température, peuvent modifier la trajectoire des courants et même mettre en cause leur existence. Ainsi la dérive nord atlantique du Gulf Stream qui en s'approchant des côtes européennes favorise un climat particulièrement hivernal européen doux (15 °C de plus en moyenne que pour l'Est canadien situé à la même latitude) pourrait se ralentir voire disparaître comme cela c'est déjà produit à de très nombreuses reprises (le dernier épisode de ralentissement de la circulation s'est produit il y a 8.000 ans). Il y aurait aussi une délocalisation des lieux de pêche suite à la modification des courants d'upwelling.

Enfin l'acidité des eaux océaniques augmente. Cela n'est pas nouveau mais actuellement la baisse du pH se fait 10 fois plus rapidement (baisse de 26% depuis 1850).

Ce qui inquiète les chercheurs. Cette acidification va jouer sur la biodiversité marine. La diminution de certaines molécules, les





carbonates en particulier nécessaires à de nombreux organismes marins pour fabriquer leur squelette ou leur

coquille calcaire (coraux, moules, huîtres...) et la dissolution des coquilles de certaines espèces (Ptéropodes : minuscules escargots marins, par exemple), sont des phénomènes qui vont bouleverser les écosystèmes océaniques.

Les pergélisols (permafrost) sont des sols qui, au cours de l'année, ne dégèlent pas (sauf en surface durant l'été); on les trouve dans certaines régions proches des pôles et en haute altitude. On estime que 20% de la masse terrestre est ainsi constamment gelée. Les scientifiques mettent en garde contre le dégel de ces terres qui couvrent près d'un quart de l'hémisphère nord et qui pourrait libérer jusqu'à 1700 milliards de tonnes de dioxyde de carbone qu'ils piègent, soit le double de la quantité actuellement présente dans l'atmosphère. Ils craignent que ce processus déjà en cours (les effets du dégel saisonnier plus profond chaque année de 2 centimètres rend instables toutes fondations, y compris celle d'une centrale nucléaire!) ne s'accentue d'ici 10 à 30 ans, menant à la libération de plusieurs milliards de tonnes de méthane. Si ces gaz sont relargués le réchauffement pourrait connaitre emballement.

Des cratères (environ 30m de diamètre et 70 de profondeur) apparaissent dans la péninsule sibérienne de Yamal (2014). Pour certains scientifiques cela serait lié au dégel du permafrost; il y aurait accumulation de grosses quantités de gaz méthane (CH4) sous la croute du sol qui finit par céder libérant le gaz et donnant naissance à ces gigantesques cavités. Le dégel du pergélisol n'est, semble-t-il, pas pris en compte dans les prévisions du GIEC.

On connait depuis longtemps l'existence sous le fond des mers ou sous le permafrost du continent Arctique de dépôts <u>d'hydrates de méthane</u> (aussi appelés clathrates de méthane), formés d'une structure de glace piégeant des molécules de méthane (la fonte d'un centimètre cube de cette « glace qui brûle» libère jusqu'à 164 centimètres cube de méthane!). Le volume de carbone contenu dans ces glaces serait équivalent à deux fois celui de toutes les énergies fossiles actuelles (gaz, pétrole et charbon), soit 10 000 milliards de tonnes. Là encore il y aurait un emballement non maîtrisable du réchauffement si ces gaz étaient totalement libérés.

Le réchauffement climatique n'apporte donc rien de très réjouissant surtout qu'à ceci s'ajoutent tout ce que l'on sait ne pas savoir et tout ce qu'on ne sait pas ne pas savoir

1,5 °C, 2°C ou 3°C à l'horizon 2100?

Après la COP 21 à Paris, la COP 23 à Bonn a montré que les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre retenus par les Etats membres ne seront pas atteints. Tous les scénarii conduisent aujourd'hui à une hausse de 3°C à l'horizon 2100.

Hausse des températures	Niveau moyen des océans	Populations impactées par la montée des eaux	Impact sur les rendements agricoles	Impact sur la biodiversité
1,5°C	+ 48 cm	60 millions / an	Maïs : - 6% Blé : -4%	6% des invertébrés et 4% des vertébrés perdront la moitié de leur aire de répartition
2°C	+ 56 cm	72 millions /an	Maïs : - 9% Blé : -5%	18% des invertébrés et 8% des vertébrés perdront la moitié de leur aire de répartition



Quel palmarès!

Par Alain Crochet

Voici quelques chiffres sur les quantités de pesticides déversés sur les sols agricoles de quelques départements en France, après pulvérisation. Inévitablement la population en respire et on les retrouvera dans les nappes d'eau.

Dans l'Oise, il a été utilisé 1 428 684,57 Kgs soit 1429 tonnes de pesticides. En première position le prosulfocarbe, puis le glyphosate et le chlorméquat chlorure (dont la toxicité est encore méconnue)

L'Oise se place en 16^{ème} position dans ce classement départemental.

l'Aisne est 7^{ème} avec 2 078 949,65 Kgs. Concernant la Somme, sur une surface agricole de 465 287 hectares, 2 050 113,50 Kgs de pesticides ont été épandus, soit une quantité vendue par Ha de 4,41 Kgs. Au classement la Somme est 8^{ème}.

L'Aube est la 1^{ère} consommatrice avec 3 276 594,89 kgs (en particulier la viticulture) comme

la Gironde d'ailleurs qui occupe la seconde place avec 3 154 274,49 kgs En première position on retrouve le souffre de pulvérisation puis le fosetyl aluminium et le metan sodium (puissant biocide) autorisée par l'UE jusqu'en 2022. Présent dans 5 pesticides en France, il permet aux agriculteurs de faire 3 ou 4 rotations par hiver(interdit pour une période de 15 jours par la préfecture du Maine et Loire (Le parquet d'Angers a ouvert une enquête suite à des intoxications).

La Creuse est 88^{ème} avec 75 237,94 kgs et en premier le glyphosate puis le prosulfocarbe Le Cantal avec 35 246,07 kgs est 95^{ème} . La Lozère avec 6 245,73 kgs est 99^{ème}.

Sources:

www.leparisien.fr/societe/la-carte-de-france-de-l-exposition-aux-pesticides-20-11-2018-7947051.php generations-futures.fr/cartes/carte-de-vente-pesticides-departements-2017





La campagne continue 460 000 personnes ont signé Atteignons 600 000 !

https://nousvoulonsdescoquelicots.org





Création d'une fédération régionale d'associations de protection de l'environnement dans les Hautsde-France

Cette nouvelle fédération, qui s'inscrit dans le paysage associatif des Hauts-de-France, a été créée pour rassembler des associations des 5 départements allant de Château-Thierry à Dunkerque avec comme objectif : la préservation de la nature et de l'environnement.

Elle rassemble à ce jour plus de 4 000 membres adhérents de plus d'une quinzaine d'associations

de Picardie et du Nord-Pas-de-Calais dont les actions couvrent les thématiques suivantes :

agriculture-élevage, aménagement du territoire, biodiversité, déchets, énergie, qualité de l'air...

Le sigle FNE Hauts-de-France annonce clairement son affiliation à la fédération nationale FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT, porte-parole de près de 850 000 adhérents des 3 500 associations regroupées au sein de 80 organisations adhérentes sur l'ensemble du territoire métropolitain et ultra marin.

L'action de FNE Hauts-de-France sera consacrée à la défense de l'intérêt général et à l'expression citoyenne en utilisant les leviers du dialogue avec tous les partenaires et en s'impliquant dans l'élaboration de politiques cohérentes et efficaces pour que notre région s'engage

avec volontarisme dans une transition énergétique et écologique et dans la restauration de la biodiversité qui voit disparaître 50 % des espèces des milieux agricoles. Dans les prochains mois FNE Hauts-de-France s'exprimera également sur d'autres dossiers

régionaux : la méthanisation dans les Hauts-de-France, les projets éoliens off-shore, le SRADDET,

en cours d'élaboration, en particulier le Plan régional de gestion des déchets et le schéma de cohérence écologique tout en portant des démarches constructives pour lutter contre le réchauffement climatique et pour restaurer la biodiversité.

Dans un souci d'équilibre géographique entre les deux anciennes régions, l'assemblée constituante a décidé de localiser le siège social à Lille et le siège administratif à Amiens.



Contribution à l'enquête publique du projet de parc éolien de Dieppe-Le Tréport : le regard associatif de FNE Hauts-de-France

Les Éoliennes Off-Shore un des piliers de la Transition Énergétique"

La particularité des éoliennes en mer du projet EMDT est qu'elles sont installées dans le milieu marin mal connu, ce qui implique une vigilance accrue pour leur mise en oeuvre, car si leur développement est souhaitable, il ne saurait se faire au détriment de la bonne santé de ce milieu et des services écologiques qu'il rend.

Les lacunes en matière de connaissance du milieu marin entraînent des désaccords au sein des acteurs locaux auxquels la communauté scientifique n'est pas en mesure d'apporter des réponses satisfaisantes sur l'évaluation des impacts et de faire des propositions pour appliquer la séquence « éviter, réduire, compenser » (ERC) en particulier les mesures de compensation. Le point positif est que les projets de production de cette énergie éolienne ont permis des avancées notables dans la connaissance de certains volets de l'environnement marin délaissés jusqu'à présent. L'étude du dossier au sein





du parc marin a donné lieu à un important travail de concertation entre les différents acteurs du parc

qui a permis de réaliser une analyse approfondie du projet assortie de recommandations pertinentes et indispensables pour le rendre acceptable aux membres du comité de gestion du parc marin.

L'avis négatif émis par le comité de gestion a mis l'accent sur la nécessité pour les porteurs de projets les études d'approfondir d'impacts environnementaux sur le fonctionnement des écosystèmes marins mal connus et d'innover sur le plan technique pour satisfaire aux obligations réglementaires ERC. Cet avis négatif doit également alerter la puissance publique sur la nécessité de mieux informer les acteurs locaux et de revoir la procédure de concertation entre les porteurs de projet et les comités de gestion des parcs. Il faut équilibrer la gouvernance des instances consultatives pour éviter que les avis des groupes d'intérêts et des élus les soutiennent demeurent aui systématiquement majoritaires et fassent passer les intérêts catégoriels avant celui de l'intérêt général.

En reprenant les exigences émises par le comité de gestion du parc marin, notamment sur la nécessité de revoir les mesures ERC en faveur de la protection de l'environnement, l'Agence française pour la biodiversité (AFB) a émis le 20 février 2018 un avis favorable sur le projet.

A l'occasion du mémoire en réponse à cet avis, EMDT et RTE ont apporté un certain nombre de réponses aux revendications des associations de FNE concernant les impacts du projet sur la biodiversité du parc marin. Les engagements pris apportent une amélioration intéressante par rapport au projet initial, comme l'abandon des anodes sacrificielles et surtout l'augmentation du budget du groupement d'intérêt scientifique (GIS).

Cependant, le dossier soumis à l'enquête publique présente toujours des insuffisances comme le souligne l'avis de l'Autorité environnementale.

Avifaune

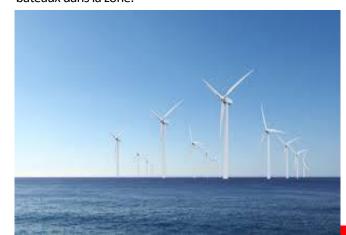
Il faut revoir les enjeux pour la période inter-nuptiale et relever à enjeu fort le Fulmar boréal, le Guillemot de Troïl, le Pingouin Torda et les Plongeons Catmarin et Arctique. Le rehaussement des pales ne peut être profitable que pour les migrateurs dont l'altitude des vols de croisière par beau temps est inférieure ou supérieure à la zone impactée. L'étude d'impact n'a pas permis de vérifier l'avantage de ce changement de machine puisqu'il n'y a pas eu de suivi par mauvais temps et la nuit. Les modèles mathématiques d'estimation des risques de collision ne sont donc pas fiables et, par la même, l'estimation des enjeux. Il est d'ailleurs indispensable de se baser sur les modèles mathématiques les plus pessimistes pour évaluer les impacts.

Il est donc indispensable de prévoir des dispositifs d'alerte (radars et détecteurs de chocs) permettant la mise en arrêt des machines lorsque les vols migratoires importants sont détectés au niveau des pales. Il est aussi indispensable de mettre en place des mesures innovantes pour suivre les impacts au moyen d'enregistreurs de collision par exemple, couplés à des suivis visuels, sur toutes les espèces.

Il sera ensuite nécessaire, au vu de ces résultats sur les espèces impactées, de revoir ou non les prescriptions réglementaires sur les mesures d'évitement et de compensation. Les travaux du GIS seront indispensables pour revoir le niveau d'impacts bruts et résiduels ainsi que les enjeux pour affiner les mesures ERC.

Pollution lumineuse

Un effort de recherche est à entreprendre sur l'incidence de la pollution lumineuse sur la faune (insectes y compris) afin de réduire au mieux les impacts négatifs tant en garantissant la nécessaire sécurité des avions et des bateaux dans la zone.







Atterrage du câble

Il faudra suivre attentivement la mise en œuvre de l'atterrage du câble RTE et ses impacts sur

l'environnement de la falaise si la décision est prise de remonter le câble par ce tracé.

Respect des avis du GIS

L'implication des associations de FNE dans le suivi de ce projet au sein du groupement d'intérêt scientifique (GIS) sera en ce sens une étape

importante. Des mesures compensatoires dignes de ce nom devront émerger des suivis mis en place et des propositions du GIS. Il est indispensable que cette option soit prévue si le projet était autorisé.

Plus globalement, FNE souhaite travailler avec les acteurs du territoire pour réussir le pari de la transition énergétique et atteindre les objectifs fixés par la loi de transition énergétique. Les Régions Normandie et Hautsde-France doivent prendre toute leur part dans cette transition.

FNE Hauts-de-France donne un avis favorable à cet important projet mis en enquête publique, sous réserve expresse des préconisations décrites ci-dessus.



Bénévolat valorisé et Picardie Nature

Par Magid ABDI, Trésorier de Picardie Nature

Rappelez-vous. Sur chaque bilan financier présenté en AG ordinaire, nous faisons le point sur le niveau de contributions atteint, qu'il soit en dons ou en abandon en dons de frais engagés. Ces chiffres valorisent comptablement le sens et la qualité de l'ensemble des efforts consentis en nature et en argent pour porter nos objectifs associatifs.

Le bénévolat valorisé s'intéressent plus précisément à la prise en compte de l'engagement actif. Il donne une valeur économique et comptable à l'activité réalisée et au temps consacré par le bénévole. Il intègre les abandons en dons cités précédemment.

Pour 2018, le budget prévisionnel présenté en avril dernier tablait sur un montant de bénévolat valorisé à atteindre de près de 600 000 euros.

Il peut avoir son intérêt à rendre visible tout ce qui correspond au bénévolat valorisable : participation à l'animation de stand, représentation de Picardie Nature dans des réunions institutionnelles, protection de la faune sauvage pour le compte de Picardie Nature par exemple.

Quel intérêt pour l'adhérent et l'association?

En fait, en rendant officiel et certifié vos temps bénévoles consentis, vos abandons en dons de frais de déplacement, vous bénéficiez d'un allégement fiscal et vous permettez dans le même temps à l'association d'intégrer cette performance économique à son exercice comptable. Par cette démarche, vous contribuez à renforcer notre poids associatif, notre légitimité environnementale auprès des pouvoirs publics et des potentiels nouveaux financeurs privés. Notons qu'à Picardie Nature, la pratique est connue et maitrisée par beaucoup de bénévoles. Pour autant nous pourrions avoir de meilleurs chiffres si tous nos adhérents pensaient à renseigner leurs actions bénévoles et leurs abandons en dons de frais de déplacement.

Pourquoi se priver d'un avantage fiscal lorsque Picardie Nature propose une solution fluide et à distance pour accomplir votre démarche?





Par quel miracle mon bénévolat est-il pris en compte sur mes impôts? Un dispositif fiscal rodé.

Cadre fiscal et administratif :

La réduction d'impôt est égale à 66% du montant déclaré des frais non remboursés dans la limite d'un montant en dons qui ne peut dépasser 20% du revenu imposable.

Pour ouvrir droit à la réduction d'impôt, la nature et le montant des frais engagés doivent être justifiés et vous devez en avoir expressément refusé le remboursement. Chaque pièce justificative doit mentionner précisément l'objet de la dépense ou du déplacement et doit être remise à l'association.

La renonciation est toujours authentifiant votre accord. Elle prend souvent la forme d'une mention écrite telle que : « Je soussigné (nom et prénom de l'intéressé) certifie renoncer au remboursement des frais ci-dessus et les laisser à l'association en tant que don ».

Dépenses liées à l'utilisation d'un véhicule personnel

Lorsque vous n'êtes pas en mesure de justifier du montant effectif des dépenses relatives à l'utilisation de votre véhicule personnel, les frais sont évalués forfaitairement en fonction d'un barème kilométrique spécifique.

Ce barème s'applique indépendamment :

- de la puissance fiscale du véhicule automobile ou de la cylindrée des vélomoteurs, scooters ou motos,
- du type de carburant utilisé;
- et du kilométrage parcouru au titre de l'activité bénévole.
- Remise d'un recu fiscal :

Les frais pour lesquels vous avez expressément renoncé au remboursement constituent un don au bénéfice de l'association. L'association vous délivre un reçu fiscal, conforme à un modèle fixé réglementairement, attestant de ce don pour bénéficier de la réduction d'impôt.

La solution simple et en ligne proposée par Picardie Nature

Pour se faire, Si vous avez participé à des activités de l'association en 2018, Picardie Nature vous propose d'effectuer une petite saisie en ligne sur votre espace personnel d'adhérent Pic Nat. Après vérification notre service administratif vous remet un cerfa. Vous déclarez alors vos montants au moment de la déclaration annuelle, chaque cerfa attestant de la véracité des éléments rapportés.

Dépêchez-vous il ne vous reste que quelques semaines avant la clôture des comptes 2018.

Créer un club CPN (Copains de la nature)

Par Cindy ALLAIN

Portés par la volonté de transmettre leurs connaissances ou simplement de partager leur passion pour la nature, une dizaine de bénévoles de Picardie Nature se sont portés volontaires pour créer et encadrer un club nature sur leur territoire.

Réunis une fois par mois pour découvrir leur environnement et apprendre à le protéger, ces clubs réunissent des enfants ou des adultes d'un territoire, d'une commune ou d'un guartier.

Le tout premier club nature s'est réuni pour la première fois le samedi 1er décembre. Il s'agit du club "Les copains de la nature" basé à Warlloy-Baillon qui compte déjà près de 25 membres ! Lors de ce premier atelier, enfants et parents ont abordé le thème du nourrissage des oiseaux

en hiver. Ils ont d'abord fabriqué des boules de graisses et de graines qu'ils ont insérées, pour les suspendre, dans des moitiés d'oranges tout justes pressées pour l'occasion et qui ont offert le jus de fruits de la matinée! Puis le programme s'est poursuivi par la conception de diverses

mangeoires à partir de matériaux de récup' ou naturels (bocaux, grandes boîtes de conserve, bouteilles de lait...). Chacun est reparti à la maison avec des boules de









graisses et des mangeoires, et le surplus a été installé dans la cours de l'école et dans son parc, autour de la toute nouvelle mare pédagogique créée cette

année. Prochain rendez-vous en janvier pour les **Copains** de la nature!

Ce premier atelier à Warloy-Baillon va en appeler d'autres puisque trois autres clubs sont en cours de création, à Vers-sur-Selle, Saveuse et Noyon. Ils devraient commencer leurs activités dans les semaines à venir !
Si vous aussi vous souhaitez agir localement, n'hésitez

pas à créer votre club nature, nous vous accompagnons dans vos démarches et vous apportons un soutien logistique. Vous pouvez également soutenir ce projet en nous aidant à coordonner ce réseau!





Un gite pour chauves-souris nouvellement aménagé!

Par Sophie DECLERCQ

C'est l'histoire d'un appel "SOS Chauves-souris, Chauves-souris info", à un gîte labellisé "Refuge pour les chauves-souris"!

La Sérotine commune, chauve-souris picarde, a la



particularité d'utiliser les bâtiments toute l'année. Elle se faufile dans les murs et sous les tuiles des maisons. Elle affectionne particulièrement les combles, comme ici, un comble perdu au-dessus des chambres de la maison.

Avec l'accord des propriétaires engagés dans le label Refuge pour les Chauves-souris, grâce à l'intervention d'un professionnel du bâtiment, et grâce aux dons récoltés pour les matériaux (merci à vous, donateurs !), le comble vient d'être aménagé pour les chauves-souris.

L'espace offre deux pièces, dont l'une est dédiée aux mammifères volants.

Photo: Sérotine commune (Y.Peyrard)





Ce gîte accueille la maternité de Sérotine commune la plus importante de Picardie avec 80 individus dénombrés cet été. A peine 15 sites, avec des effectifs plus réduits, sont connus dans la base d'information clicnat.

Pour nous aider à aménager d'autres gîtes : parlez-en autour de vous et contribuez à l'appel à dons ! D'autres chantiers attendent !







https://www.donnerenligne.fr/picardie-nature/faire-un-don/3

Pourquoi tant de haine?

Par Jacques MORTIER

L'Ecologie est une science récente qui tente de comprendre et d'expliquer le fonctionnement de la biosphère et, comme toute science, elle n'a pas vocation à faire de la «politique» (même s'il est impossible de nier la portée inédite dans l'espace et dans le temps de l'influence de l'homme sur la biosphère); au mieux son influence peut-elle aller de l'alerte à l'éclairage des choix dans les décisions politiques. L'Ecologue n'est guère, comme certains l'affirment¹, un zélateur de la nature qui met l'humanisme entre par un « intellectuel du temps présent »³ est une science qui souhaite une ultime alternative politique éclairée avant que la planète ne sombre dans la phase des soins palliatifs. «... Nous ne devons pas refuser de voir ce qui se passe actuellement et surtout ce qui va se passer demain. Sans être des adeptes de la pédagogie de

D'ailleurs ainsi que le souligne P. Rabhi « la nature peut se passer de l'être humain ».2 En effet, elle n'a guère besoin de Hérault et quoiqu'il arrive elle sera toujours là, modifiée certes, peut-être humainement pas viable, mais présente; les cinq grandes extinctions qu'elle a gérées jusqu'alors montrent bien sa forte résilience. Lorsque les écologues s'intéressent à la nature c'est dans le cadre de notre environnement naturel actuel et essentiellement dans celui de la biodiversité sachant que « seule la nature recèle les moyens d'assurer la continuité de notre existence »2 participant en au maintien ďun environnement équilibré favorable à l'espèce humaine Alors pourquoi l'écologie suscite-t-elle tant d'hostilité,

de propos haineux? Est-ce parce qu'elle ne s'accommode pas de la « pensée unique » qui promeut progrès indéfini, souveraineté absolue sur la nature ...

par un « intellectuel du temps présent »³ est une politique éclairée avant que la planète ne sombre dans la phase des soins palliatifs. «... Nous ne devons pas refuser de voir ce qui se passe actuellement et surtout ce qui va se passer demain. Sans être des adeptes de la pédagogie de la peur, il nous faut cependant jouer le rôle de prophète en annonçant de futurs problèmes écologiques afin pour que tout soit mis en œuvre, dès maintenant, pour afin qu'ils ne se réalisent pas. Cette attitude responsable conduit d'ailleurs à notre condamnation, de peur que nous ayons raison. Mais convenez quand même, chers Collègues, qu'il n'est pas raisonnable de déléguer à la fatalité le soin de décider de l'avenir de l'homme ou aux générations futures celui de résoudre des situations dramatiques que nous aurons créées par notre inconséquence. »⁴.

La situation préoccupante actuelle de la planète que met en évidence le changement climatique provoqué par l'expansion irraisonnable de la niche écologique humaine, devrait promouvoir



¹ L Ferry « Le nouvel ordre écologique » Grasset 1992 ² J-M Pelt et P Rabhi « Le monde a-t-il un sens ? » Babel essai

³ L Ferry « Chroniques du temps présent » Plon

⁴ J Mortier CESR Picardie Plénière du 10 Fév. 2013



l'extension du champ d'intervention de l'écologie dans les décisions politiques ; il n'en est rien.

Nombre d'agriculteurs, d'industriels et de citoyens continuent de dénoncer l'Ecologie comme élément perturbateur à l'origine de contraintes qui gênent le développement économique en bridant leurs activités. Ces comportements déraisonnables entretenus parmi des citoyens et des politiques mal informés, voire désinformés, vecteurs de kits « prêt à penser » ficelés par les lobbies, s'ajoutent au mépris et à la négligence dans lesquels l'Ecologie est confinée par la médiocrité de la pensée politique ; l'écart schizophrénique entre les discours et l'action politique touchant à l'environnement souligne bien que l'autisme des décideurs reste patent sur ce plan.

Alors que faire ? Souhaiter la mise en place d'un éco-fascisme ? D'un totalitarisme écologique « salvateur ! » ?

Doit-on être fataliste, attendre, et faire siens les propos tenus par un président de la Commission des toxiques en agriculture, « je suis complétement interloqué quand on me dit : il faut faire attention aux générations futures. Mais les générations futures, excusez-moi du terme, elles se démerderont comme tout le monde»⁵?

Et pourtant il n'est plus possible, sauf par bêtise, de nier les bouleversements écologiques en cours qui mettent en péril à long terme le sort de l'humanité et ce n'est pas en jetant l'anathème sur l'écologie que l'on pourra arrêter ces processus mortifères. Il faut absolument admettre qu'aucune solution ne se trouve dans le progrès technique et « réapprendre à penser et à vivre hors du dogme technoscientifique qui nous ligote autant et peut être plus qu'il nous libère »⁶.

Dans le débat politique qu'elle doit coordonner, « L'écologie moderne doit lier économie, études de l'environnement, sciences sociales, afin de se placer au cœur d'une géopolitique pluridisciplinaire sans dogme, sans mythe, avec le seul souci de rendre

possible pour tous les hommes une vie qui soit digne d'être vécue »⁷ Elle doit être une approche systémique de nos Sociétés menant à un ensemble de décisions cohérentes qui ne peut se satisfaire de solutions sectorielles proposées par des ministères atteints de myopie.

Mais qu'est-ce que cette écologie à la française, cette «écologie populaire» annoncée ? Déjà évoquée en 2005⁸ elle laisserait supposer qu'il est possible de palabrer avec la nature alors qu'on ne négocie pas avec la nature et que toute erreur de comportement à son égard est toujours plus ou moins vite expiée. « La seule perspective qui permette d'envisager de manière constructive l'avenir est celle de l'économie revisitée par l'écologie, celle de la priorité donnée à l'humain en commençant par la santé, et celle de la gouvernance politique revisitée par la société civile »⁹.

Il importe que les débats touchant à l'environnement, au devenir de l'homme se fassent en dehors de toute pollution par des idéologies, des a priori, des « pensées sur mesure » souvent concoctées par les lobbies, de tout ce qui trouble la vue, paralyse la réflexion, brouille l'entendement.

Il faut que les citoyens toujours sensibles à l'imposture des marchands de doute et qui rejettent toujours l'écologie ne se trompent plus et comprennent enfin que pour l'écologie dite « politique » l'enjeu est l'homme, le destin de l'homme et non pas la nature, qu'il n'est pas d'actualité de revenir en arrière mais bien de se préserver des risques que nous avons nous-mêmes générés afin que l'aventure humaine puisse continuer sur notre planète.



⁵ Déclaration faite publiquement lors d'un colloque " L'utilisation des pesticides est-elle socialement acceptable " Paris 28 juin 2001.

⁶ J M Pelt et G E Séralini » Après nous le déluge ?». Flammarion/Fayard Paris 2006

⁷ Philippe Paraire L'Utopie verte. écologie des riches, écologie des pauvres Hachette 1992

⁸ N Zarkozy. Président de l'UMP

⁹ C Lepage CEST/20/09/2013







«l'observatoire faune en Picardie» et «l'opération faune protégée et bâtiments» sont cofinancés par le FEDER dans le cadre du programme opérationnel FEDER - FSE pour la Picardie.









Les actions menées par Picardie Nature sont permises par le soutien et la participation des adhérents, des donateurs et des bénévoles ainsi que par la collaboration et l'aide de différents partenaires











